

## Commune d'Arthonnay

### Compte rendu du conseil municipal en date du 14 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à 20 heures 30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire  
Présents : Mme BONNEAU Noémie, MUHLHAUSER Jocelyne, Mrs LEONARD Jean Claude, TAVIOT Gabriel, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean, BERTOUX Didier, GEROT Paul.

Absente excusée : Mme TAVIOT Léa

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 03 mars 2021, le conseil l'adopte à l'unanimité

Mme le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations :

- Vote des taux des taxes
- Achat parcelle
- Suppression régie des photocopies

#### **Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 :**

Le compte de gestion document établi par le comptable donne le résultat de clôture au 31.12.2020 soit : 197 152, 69 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, l'accepte à l'unanimité

#### **Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 :**

Document établi par l'ordonnateur qui donne également un résultat global de clôture à 197 152, 69 €. Le conseil municipal à l'exception de Mme ROUSSEAU Josiane qui se retire et ne prend pas part au vote, l'accepte.

#### **Délibération pour le vote du taux de taxes 2021 :**

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux du foncier bâti sera modifié de la manière suivante :

Pour l'année 2021, le taux du foncier bâti sera le taux communal de 2020 (soit 12.28 %) + celui du département (soit 21.84 %) d'où un taux global de 33.12 %.

Pour l'année 2021, la colonne « conseil départemental » n'apparaîtra plus sur votre feuille d'imposition.

Le taux du foncier non bâti reste inchangé à savoir 29,98 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré applique et vote ces nouveaux taux sans aucune augmentation.

#### **Délibération pour l'affectation du résultat 2020 :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

De reporter en section de fonctionnement la somme de 195 954.51 € et la somme de 1198.18 € en section d'investissement.

#### **Délibération pour le vote du budget 2021 :**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 351 121,51 € et à 62 880,01 € en section d'investissement.

Ce budget est voté à l'unanimité.

#### **Délibération pour la motion de soutien au centre 15 :**

Le conseil municipal à l'unanimité soutient cette motion

### **Délibération pour le devis ONF :**

Le devis proposé par l'ONF concerne le dépressage et le nettoyage manuel en plein de jeune peuplement feuille parcelle 123 ; le montant du présent devis s'élève à 1 040,17 € ttc  
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ce devis

### **Délibération pour supprimer la régie de recettes :**

En 2007, la commune avait créé une régie de recettes, celle-ci ne fonctionne plus depuis 2009.  
Donc à ce jour, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de la supprimer.

### **Délibération pour l'acquisition de la parcelle ZL 25 :**

L'indivision PRIGNOT donne son accord à la commune pour la vente de parcelle ZL 25, au prix de 600 €

### **Divers :**

- **Forêt** : Information de l'ONF communiquée à Jean Claude : la parcelle 19 pourrait être replantée et subventionnée. Le conseil demande un RDV à l'ONF pour plus d'explications.

- **Fauchage** : La majorité du conseil souhaite rester sur le même principe que les autres années.

- **Cheminée de l'école du haut** : Suite à la demande de Mr RUEFF Michael de pouvoir araser la cheminée de l'école du haut qui est mitoyenne et située sur son toit, le conseil accepte le démontage de celle-ci, mais seulement sur le toit et prendra à sa charge les frais engendrés par ces travaux. Il sera notifié à MR RUEFF que le conduit doit rester.

- **Chemin de Buché** : Ce litige est transmis à notre assistance juridique

- **Mare de Panfol** : deux programmes sont prévus, le mur et la conservation de la biodiversité. Le conseil décide de commencer par la réfection du mur, et charge le Maire de demander des devis.

- **Eolienne** : La peinture qui vient d'être refaite s'écaille ; cette semaine, un rendez-vous est prévu avec l'entreprise et notre expert, afin de trouver une solution.

- **Facturation du prix de l'eau** : la consommation diminuant chaque année, le SDDEA a décidé d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> de 0,05 € hors taxes et celui de l'abonnement de 3 €.

- **Compte rendu** : Un administré a demandé si les comptes rendus pouvaient être transmis par mail à tous les administrés ; le conseil municipal a répondu négativement à cette requête, celui-ci étant affiché dans le panneau d'affichage et publié sur le site de la commune.

- **Elections départementales et régionales** :

Les dates sont : le 20 et 27 juin 2021

Le Maire  
J Rousseau